

Demande dérogatoire de redoublement de la terminale avec changement de lycée¹

Partie à remplir par le ou les responsable(s) légal (aux)

NOM de l'élève : Prénom :

Sexe F M né(e) le | | | | | | | | | |

Adresse : Code Postal :

Ville : Tél. : Email :

Lycée fréquenté en 2022 / 2023 : Ville :

Série de terminale (pour le bac techno) : Spécialité :

Lycée demandé pour la rentrée 2024 :

Lycée de secteur :

Cocher les 2 enseignements de spécialité suivis en 2023/2024 (pour le baccalauréat général) :

- Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques
- Humanité, littérature et philosophie
- LLCE (préciser ANGLAIS ou ESPAGNOL)
- Mathématiques
- Physique chimie
- Sciences et vie de la terre
- Sciences économiques et sociales

- Biologie – Ecologie (lycées agricoles)
- Sciences de l'ingénieur
- Numérique et sciences informatiques
- Arts (préciser) :
 - Cinéma-audiovisuel
 - Musique
 - Théâtre
 - Danse
 - Arts plastiques
- Littérature et LCA

Motif de la demande :

Date : Signature du ou des responsables légaux :

¹ « Tout élève ayant échoué à l'examen du baccalauréat, du brevet de technicien, du brevet de technicien supérieur ou du certificat d'aptitude professionnelle se voit offrir, à la rentrée scolaire qui suit cet échec, en vue de préparer cet examen, le droit à une nouvelle inscription dans l'établissement dont il est issu (...). Lorsqu'il est demandé par l'élève, le changement éventuel d'établissement scolaire relève de la compétence du directeur académique des services de l'éducation nationale agissant sur délégation du recteur d'académie » (article D331-42 du code de l'éducation).

Liste des motifs recevables dans l'ordre de priorité et des justificatifs à fournir

- Élève souffrant d'un handicap (reconnu MDPH) : notification de la MDPH à joindre obligatoirement
- Élève nécessitant une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé : certificat médical, sous enveloppe cachetée, à joindre obligatoirement
- Élève boursier ou susceptible d'être boursier sur critères sociaux à la rentrée 2024 : joindre impérativement une copie de l'avis d'attribution de bourses 2024-2024 ou de l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 sous pli cacheté
- Élève dont un frère ou une sœur est scolarisé(e) dans l'établissement demandé : joindre le certificat de scolarité du frère ou de la sœur sauf certificat de la classe de terminale
- Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement demandé : joindre justificatif de domicile : photocopie de la page de garde de la déclaration d'impôt sur le revenu
- Autre motif

Avis du chef d'établissement d'origine :

Date : Signature : Cachet

Décision du (de la) DASEN :

Accord

Refus

Motif du refus :

Date : Signature :

Cet imprimé, accompagné du relevé de notes du baccalauréat et d'une copie des bulletins scolaires de l'année, doit être transmis à la DSDEN 21 (division ELAE) et au lycée sollicité dès connaissance des résultats à l'examen.

Commission d'ajustement le 12 juillet 2024